

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC  
n°2025.01.01  
Séance du 21 Janvier 2025**

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :	16 Janvier 2024
	- en exercice	: 15		
	- présents	: 13		
	- excusés	: 2		

L'an deux mil vingt cinq le vingt et un janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

Excusés : David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD

Marie-Laure FAYARD a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

**Travaux de rénovation de la cantine scolaire  
/ Choix des entreprises**

Madame le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 09 décembre 2024 concernant le marché relatif aux travaux de rénovation de la cantine scolaire.

La date de remise des offres était le 06 Janvier 2025 à 12h30. Il s'agit d'un marché alloti comprenant 13 lots.

Consultation à laquelle 31 entreprises ont candidaté :

Intitulé des lots	Nombre d'offres par lot
Lot 1 : Curage-démolition	2
Lot 2 : Gros œuvre Aménagements extérieurs	2
Lot 3 : Charpente bois- Couverture	2
Lot 4 : Etanchéité	1
Lot 5 : Façade	1
Lot 6 : Menuiserie extérieure	2
Lot 7 : Charpente métallique - Serrurerie	4
Lot 8 : Menuiserie intérieure	1
Lot 9 : Isolation – Plâtrerie - Peinture	5
Lot 10 : Carrelage - Faïence	2
Lot 11 : Sol souple	4
Lot 12 : Electricité-Courant Faibles – Photovoltaïque	4
Lot 13 : Chauffage-Ventilation-Plomberie Sanitaire	1

Rappel des critères de jugement des offres :

Les critères pris en compte lors de l'attribution du marché sont :

- le prix (50%)
- valeur technique (50%)

**Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

**AR Prefecture**

043-214300584-20250121-DEL\_2025\_01\_01-DE  
Reçu le 22/01/2025

- Décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

N° de lot	Corps d'état	Entreprise	Adresses	Offre de base	PSE n°1 Remplacement des châssis bâtiment principal	PSE 2 Modification porte d'entrée du bâtiment principal	Base + PSE
1	CURAGE - DEMOLITION	QUALIT'R	78 avenue des Bruyères 69150 Décines	24 945.00 €			24 945.00 €
2	GROS-ŒUVRE - AMÉNAGEMENT	SIGOBAT	Allée Louis Pasteur ZI Les Taillas 43 600 Ste Sigolène	92 566.10 €		9 431.76 €	101 997.86 €
3	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE	OBOTOIT	ZA les portes du Velay 43140 La Séauve sur Semène	67 724.89 €			67 724.89 €
4	ETANCHEITE	EGGE 43	ZA Plaine du Bleu 43000 Polignac	6 746.84 €			6 746.84 €
5	FACADE	BF 43	ZI de Chassende 43000 Le Puy en Velay	23 732.20 €			23 732.20 €
6	MENUISERIE EXTERIEURE	FORISSIER GUILHOT	ZA de Leygat 43190 Tence	32 176.62 €	27 833.40 €	4 245.60 €	64 255.62 €
7	CHARPENTE METALLIQUE - SERRURERIE	DOREL	11 route des volcans 43500 St Pal en Chalencon	20 772.96 €		1 325.90 €	22 098.86 €
8	MENUISERIE INTERIEURE	FORISSIER GUILHOT	ZA de Leygat 43190 Tence	34 220.99 €			34 220.99 €
9	ISOLATION - PLATRIERIE - PEINTURE	BONNET MARCONNET	3 ZA Les Portes du Vleay 4330 Pont Salomon	61 070.93 €			61 070.93 €
10	CARRELAGE - FAIENCE	ACARRE	BP 30218 42013 ST-Etienne CEDEX 2	15 668.96 €			15 668.96 €
11	SOL SOUPLE	NEGOCIATION AVEC LES TROIS PREMIERES					
12	ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES	SABY	Le Kersonnier 43120 - Monistrol sur Loire	54 641.40 €			54 641.40 €
13	CHAUFFAGE - VENTILATION	ENERGECO	ZA du Patural 43120 Bas en Basset	79 000.00 €			79 000.00 €
<b>MONTANT DES OFFRES MIEUX-DISANTES</b>		<b>TOTAL € HT</b>		<b>513 266.89 €</b>	<b>27 833.40 €</b>	<b>15 003.26 €</b>	<b>556 103.55 €</b>

- Décide de ne pas attribuer le lot n°11 sol souple et de lancer une négociation,
- Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues (avec les PSE 1 et PSE 2 inclus), ainsi que tout autre document s'y rapportant,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre.  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 22 Janvier 2025 et publication le 22 Janvier 2025

Le Maire  
  
 Caroline DI VINCENZO

AR Prefecture

043-214300584-20250121-DEL\_2025\_01\_01-DE  
Reçu le 22/01/2025